

Essonne. Le Département adopte une motion contre le projet de stockage de déblais à Saint-Hilaire

[5 mai 2021](#)



Par [Thibaut Faussabry](#) Publié le 5 Mai 21 à 14:07 Actu Essonne Voir mon actu Suivre

La veille du vote de cette motion au conseil départemental, plusieurs centaines de personnes s'étaient rassemblées à Étampes (Essonne), à l'appel d'associations et d'élus, contre le projet de création d'un site de stockage de déblais à Saint-Hilaire. (©Twitter)

L'opposition au projet de création d'une [aire de stockage de déchets dits inertes à Saint-Hilaire \(Essonne\)](#) continue de prendre de l'ampleur.

Lundi 3 mai 2021 au lendemain de [la manifestation contre ce projet](#) qui a réuni plusieurs centaines de personnes à Étampes, les **élus du conseil départemental** ont **voté à l'unanimité** une **motion** pour « s'opposer au projet de création d'une installation de stockage de déchets inertes (ISDI) sur la commune ».

Cette motion qui restera comme [la dernière délibération votée de la mandature](#), demande à l'État de « refuser l'autorisation par quelque porteur de projet que ce soit visant à déposer sur le site des lieux-dits Ardenne – La Saboterie des déchets de quelque nature que ce soit ».

1 400 000 m3 de terre déversée pendant au moins huit ans

Le dossier est effectivement en cours d'instruction par les services de l'État, Bouygues Travaux Publics ayant déposé au début du mois de février en préfecture de l'Essonne une demande ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement).

Présenté comme « un remodelage d'un terrain agricole par apport de terre s'inscrivant dans une nouvelle démarche vertueuse d'économie circulaire », le projet du groupe industriel prévoit

le déversement pendant au moins huit ans de 1 400 000 m³ de terres sur place avec un déboisement et une excavation dans une zone d'une superficie de 34 hectares.

La crainte d'une atteinte à la faune à la flore locale

Le texte de la motion, rappelle l'expérience du projet conduit à Avrainville après la présentation d'objectifs similaires en faveur de l'environnement par le porteur de projet, est « devenu une décharge à gravats ».

À l'image de l'association de défense de la santé et de l'environnement de Saint-Escobille (ADSE), les élus pointent les incertitudes portant sur « la nature, la traçabilité et le contrôle des terres apportées ».

Surtout, le Département met en avant « l'altération inévitable du site inscrit des vallées de La Chalouette et de La Louette, des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) et des Espaces Naturels Sensibles (ENS) ».

Un réseau routier départemental « totalement inadapté »

Le texte approuvé à l'unanimité souligne aussi « les risques de pollution de la nappe phréatique, des sources, des rivières, des puits artésiens ainsi que des cressonnières » avec en lien un risque sanitaire de « pollution de l'eau potable qui alimente les habitants des Vallées et d'Étampes ».

Enfin, le texte, élaboré en commun par les trois groupes politiques au conseil départemental évoque un réseau routier départemental autour du site (RD 191, RD 821 et RD 838) « totalement inadapté tant en termes d'insécurité routière que de pollution et de nuisances sonores » aux conséquences du passage quotidien de 100 poids-lourds qu'induirait la mise en action du projet.

La Société du Grand Paris n'a pas été saisie du projet

« La société du Grand Paris (SGP) n'a pas été saisie de ce projet par Bouygues Travaux Publics, indiquait avant le vote de la motion François Durovray, le président du conseil départemental de l'Essonne, également membre du conseil de surveillance de la SGP.

« Il est possible même que ce site ne serve pas aux projets du Grand Paris Express, mais serve à des projets d'une toute autre nature, portés par Bouygues Travaux Publics ».

Le lendemain, mardi 4 mai 2021, le préfet de l'Essonne était à Étampes où il a été reçu par le maire Franck Marlin et le maire de Saint-Hilaire Stéphane Demeulemeester.

Les deux maires ont notamment rappelé au représentant de l'État l'opposition à ce projet des élus de l'ensemble de la communauté de l'Étamais Sud-Essonne (54 337 habitants répartis sur 37 communes).